



Newsletter n°12

Octobre 2018



Conseil régional de l'Ordre des Masseurs-
Kinésithérapeutes du Centre-Val de Loire

Editorial du Président

Chères consœurs, Chers confrères,

Dans ce numéro :

- | | | |
|---|---|---|
| Edito du Président | 1 | <i>L'affaire des « Chiro »- « l'Universitarisation » de la formation de nos futurs confrères- le plan gouvernemental de réforme du système de santé à l'horizon 2022-le constat dramatique sur la situation des masseurs-kinésithérapeutes salariés- le « zonage » et les relations conventionnelles pour les libéraux - les déserts médicaux qui s'étendent, les fermetures de structures de soins et le manque de soignants salariés- le regroupement (volontaire ou forcé) des professionnels libéraux ...etc...la liste n'est ni exhaustive ni hiérarchisée.</i> |
| Réunion d'information :
exercice coordonné | 1 | L'actualité a été riche ces derniers mois pour notre profession et son environnement. Notre Ordre (ni ses structures régionales) n'a dans ses missions de traiter et surtout à lui seul toute ces questions, cependant ce sont bien les organisations régionales qui en Centre Val de Loire comme ailleurs vont avoir à agir dans les bouleversements qui s'annoncent : le Conseil régional qui finance les formations et participent au financement des structures de soins, l'ARS qui détermine la politique locale de santé, les URPS qui représentent l'ensemble du secteur libéral et les Conseils régionaux des Ordres qui rassemblent l'ensemble des professionnels de santé mais qui ont aussi mission de permettre que tous les usagers bénéficient des soins qui leur sont nécessaires. |
| A propos des :
« 54 propositions ». | 2 | Vous verrez dans la suite de cette « Newsletter » comment le CROMK doit et peut agir sur divers sujets. |
| Universitarisation des études. | 3 | Bonne lecture et merci de vos retours, réactions et commentaires ; n'hésitez pas à réagir. |
| Agendas des élus | 4 | |

Francis Dusserre.

Président du CROMK Centre-Val de Loire

« Réunion d'infos : exercices coordonnés (MSP, CPTS.....) »

INVITATION

Vous êtes de plus en plus nombreux à exercer dans des structures de soins coordonnés ou à envisager de participer à cette forme d'exercice.

Les rapports entre professionnels, les relations avec l'administration et surtout les droits des patients doivent être pris en compte pour l'organisation de ces structures : (établissement et application des contrats engageant l'exercice professionnel, exercice professionnel quotidien et respect de la législation et de la déontologie...)

VOUS DEVEZ VOUS INFORMER.

Le 15 novembre 2018- Hôtel Campanile à Blois—Rue de la Vallée Maillard.

Thèmes : législation et déontologie applicables aux masseurs kinésithérapeutes dans les structures de soins coordonnés : Equipes de Soins Primaires (ESP), Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP), MSP éclatées et autres formes de coopération

A partir de 12h30 : buffet d'accueil.

14h 00 : informations juridiques, intervention ARS, intervention Conseil national de l'Ordre

Contact : CROMK Centre-Val de Loire - 45000 Orléans – cro.ce@ordremk.fr

« A propos des 54 propositions »

MA SANTE 2022 UN ENGAGEMENT COLLECTIF -----

Le Président de la République a présenté le 18 septembre les mesures pour transformer le système santé à l'horizon 2022 : « Ma santé 2022, un engagement collectif ».

Parmi les mesures présentées, certaines toucheront directement les kinésithérapeutes.

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé :

« L'Etat souhaite fortement encourager les professionnels à développer et intégrer ces CPTS, afin de faciliter le développement de coopérations entre professionnels de santé. »

Nouvelles formes d'offres de soins, services aux usagers, coopération entre professionnels : autant de sujets qui doivent être étudiés sous l'angle de l'éthique et de la déontologie ce qui fait partie des missions des Ordres et en particulier des CRO.

L'organisation de l'offre de soins par les CPTS est un des axes majeur de la réforme, le Président de la République l'a dit : « **l'exercice individuel va disparaître** ».

En étant un tant soit peu provocateur on pourrait dire à tous ceux qui se désintéressent du sujet :

CPTS: Pourquoi vous allez devoir « y passer »...comment « y passer » dans de bonnes conditions »

Respect de l'indépendance de tous les professionnels, harmonie dans les activités, droits des patients et usagers... Tout ce qui devrait définir les contrats et engagement de chaque professionnel.

Alors venez-vous informer : réunion d'information du CROMK.... Voir plus loin dans le Newsletter.

Libération du temps médical

La création des postes d'assistants médicaux est une mesure sur laquelle a été mis plus particulièrement l'accent.

Les kinésithérapeutes, comme tous les auxiliaires-médicaux, devront être très vigilants face à la mise en œuvre de cette mesure. Ces nouveaux métiers ne devront pas amputer les compétences des métiers existants.

Les délégations de tâches et les pratiques avancées ont été peu abordées, alors même que leur intérêt sanitaire et économique apparaît clairement.

Là encore ce sont toutes les relations entre les professionnels médicaux, les autres professionnels de santé et les professionnels du soin non-professionnels de santé, qu'il faut envisager sous l'angle légal, réglementaire et déontologique : missions des Ordres.

Formation initiale

L'intégration universitaire de la formation en kinésithérapie est en cours, en particulier en Région Centre Val de Loire (voir communiqué de soutien du CROMK à l'Universitarisation).

Dans le même temps, l'Etat envisage une refonte globale des études de médecine, avec la suppression de la PACES et du numerus clausus d'ici 2020, ce qui aura un impact sur les conditions de formation en kinésithérapie. Nous devons suivre le sujet en collaboration avec le Conseil régional Centre Val de Loire et les Universités d'Orléans et de Tours.

Exercice mixte

Le plan gouvernemental envisage de développer les possibilités d'exercice mixte ville/hôpital – libéral/salarié. Ce type d'exercice représente un souhait affirmé par de nombreux professionnels et favorise les relations entre l'hôpital et la ville, les professionnels libéraux et salariés que seuls les Ordres regroupent.

« Universitarisation des études »

Soutien à la création d'une école universitaire en masso-kinésithérapie à Orléans

La formation des professionnels de santé réglementés, comme les masseurs-kinésithérapeutes, doit être la plus adaptée et la plus conforme aux données scientifiques et médicales actuelles afin de permettre d'offrir le maximum de garanties aux usagers.

De nombreuses offres de soins et de thérapies sont aujourd'hui proposées au public sans garantie ni de leurs effets positifs, ni même de leur innocuité, la formation en masso-kinésithérapie en montrant son attachement à la Médecine et à la Science doit continuer d'être adaptée aux besoins de la population.

La profession de masseurs-kinésithérapie a reçu une nouvelle définition légale qui fait passer les professionnels du statut de techniciens à celui d'ingénieurs. Dans le même temps une réforme des études a été programmée pour permettre aux étudiants d'acquérir la démarche d'ingénierie et de développer leur esprit critique. Cette réforme implique, pour les instituts de formations, en termes de ressources humaines, de passer des partenariats avec les universités. Nous sommes dans une période transitoire et d'expérimentation durant laquelle les initiatives les plus pertinentes doivent être soutenues avant que puisse être établie à terme, mais le plus rapidement possible pour que soit respecté l'esprit de la réforme, une discipline universitaire en kinésithérapie.

C'est dans ce contexte que le CROMK soutient l'intégration de la formation des masseurs-kinésithérapeutes à l'Université au sein d'une école universitaire telle qu'elle est engagée à l'Institut Régional de Formation en Masso-Kinésithérapie d'Orléans.

Cette entrée de l'IRFMK dans l'Université d'Orléans sera sans nul doute en faveur du rayonnement de l'enseignement supérieur de la région Centre Val de Loire et influera favorablement sur le développement régional de l'offre de soins en masso-kinésithérapie.

Colloque du CNOMK, Paris jeudi 11 octobre 2018

« Sauvons la kinésithérapie salariée »

Le colloque a eu lieu au forum des images à Paris, après un discours d'ouverture de notre Présidente du Conseil National de l'Ordre, madame Pascale Mathieu, nous rappelant les enjeux concernant l'exercice salarié de la kinésithérapie et ses répercussions sur la prise en charge de nos concitoyens au niveau national et local. La non-participation officielle de représentant du ministère de la santé fut relevée, le « chirogate » et la position ferme du CNO sur ce sujet en est peut-être une explication.

La matinée fut animée par deux tables rondes, une sur l'état des lieux et l'autre sur l'innovation en milieu hospitalier. Il est ressorti de ces échanges que la pénurie de kinésithérapeute est réelle sur l'ensemble du territoire même au cœur de Paris, ce qui provoque une réaction en chaîne qui ne fait qu'aggraver l'exercice quotidien de nos confrères (manque de kiné entraînant surcharge de travail pour ceux restant, qui s'épuisent et démissionnent par la suite, enseignement et encadrement des étudiants devenant problématiques démotivant les kinés en postes, c'est un cercle infernal qui ne peut aller que de mal en pis). Le niveau de rémunération a été pointé du doigt et a été clairement dénoncé comme très insuffisant au regard de la formation à BAC +5. La participation des kinés à des protocoles innovants de recherches et la rémunération pour cette participation est une des seules solutions qui a été trouvée dans les hôpitaux de l'AP-HP, ceci pour assurer un complément de revenus aux kinés et ainsi essayer de les garder dans les services. Ces solutions ne sont malheureusement pas pérennes et ne sont avec la non titularisation et l'emploi en CDD à un niveau de fin de carrière, permettant une rémunération décente, que des pis-aller pour ne pas dire des cautères sur une jambe de bois. La recherche à l'hôpital a été le sujet principal des échanges de l'après-midi et force est de constater que de nombreux confrères ont poursuivis jusqu'en doctorat. Nous n'en sommes qu'au début de ce changement de paradigme pour notre profession et nous appelons tous de nos vœux, l'époque où 6 à 8 % des kinés poursuivront en école doctorale après le master, comme la plupart des diplômés des grandes écoles d'ingénieurs en France.

Cette journée a été ponctuée par les communications de deux grands témoins, M. Jacques Biot (ancien Président exécutif de l'école polytechnique) et le Professeur Guy Vallancien (chirurgien et membre de l'académie de médecine). Leurs propos concernaient la numérisation de la médecine et le questionnement éthique sur le passage de l'homme réparé à l'homme augmenté. La numérisation est un fait qui va révolutionner la pratique médicale. Notre profession a la spécificité de son rapport au toucher, qui lui ne peut pour l'instant être numériser et donnera à notre exercice une place essentielle dans les pratiques de santé. Depuis la nuit des temps le rôle des soignants a été de prendre soin et de réparer ou de redonner des fonctions identiques à ce que l'homme était avant sa maladie, aujourd'hui avec les progrès technologiques et scientifiques il est envisageable d'améliorer les capacités physiques et peut être cognitives de l'homme, ce que certains nomment le transhumanisme. Il est important pour les professionnels de santé de réfléchir avec l'ensemble de nos concitoyens à ces choix qui se présentent à nous, car ils engageront l'avenir de nos sociétés et même le devenir de notre conception de notre humanité.

La journée s'est clôturée par la communication de notre confrère Thierry Delapierre sur un exercice libéral en service hospitalier. Des propositions pour la profession ont été faites par différents représentants des syndicats de kiné, le mot de la fin a été prononcé par notre Présidente Pascale Mathieu.

Pour conclure je reprendrai cette citation de Rabelais : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme »
Bien confraternellement.

Éric Guelle.
Secrétaire Général du CROMK Centre-Val de Loire.

Agenda des élus. Missions de représentation

- Orléans ARS Centre le 28/05 : entretien avec Anne Gueguen, Responsable du département Gestion prévisionnelle des professionnels de Santé et Jacques Bergeau, Conseiller pédagogique régional.
- Orléans le 30/05 : réunion plénière du CRO Centre.
- Orléans Tribunal administratif le 14/06 : audience CDPI.
- Paris CNO le 04/07 : commission nationale permanente.
- Orléans DRDJSCS le 11/07 : commission d'autorisations d'exercice.
- Orléans IRFMK le 29/08 : projet pédagogique de la formation initiale.
- Paris CNO le 18/09 : réunion des trésoriers ordinaires.
- Orléans IRFMK le 21/09 : signature Protocole d'Universitarisation de l'IRFMK avec les Facultés d'Orléans et de Tours.
- Orléans le 25/09 : réunion plénière du CRO Centre.
- Orléans le 25/09 : réunion d'information du Conseil régional de l'Ordre des infirmiers
- Orléans DRDJSCS le 10/10 : commission d'autorisations d'exercice.
- Paris CNO le 10/10 : réunion Présidents ordinaires.
- Paris CNO le 11/10 : Colloque : « Sauvons la Kinésithérapie salariée ».
- Paris CNO le 18/10 : commission nationale permanente.